



VERSAILLES

B1100-Direction des affaires culturelles-

DECISION DU MAIRE N° d.2026.008

Festival Electrochic 2026.

Création de nouveaux tarifs et utilisation de la billetterie commune organisée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le festival Electrochic.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 alinéa 2° et 5° ;

Vu les articles L.1611-7 et L.16116-7-1 du Code général des Collectivité territoriales portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers ;

Vu la délibération n° D2025.09.51 du Conseil municipal de Versailles du 25 septembre 2025 portant sur la programmation culturelle 2025/2026 à Versailles ;

Vu la délibération n° D.2020.05.18 du Conseil municipal de Versailles du 27 mai 2020 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté du Maire A2023.234 du 3 février 2023 (5° actualisation) donnant délégation de fonctions et de signatures aux élus pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » ; article fonctionnel 93311 « Activités artistiques, actions et manifestations culturelles » ; nature comptable 7062 « Redevances et droits des services à caractère culturel » ; service B1100 « Direction des Affaires Culturelles ».

À la fin des années 90, le domaine des musiques électroniques, alors en plein essor, a été marqué par l'émergence d'un courant qualifié par la critique musicale de « French touch ». Mêlant les sons de l'électro avec la recherche mélodique de la pop, cette « French touch » a été qualifiée par certains de « Versailles touch » en raison de l'importance en son sein d'artistes et de groupes nés à Versailles, à commencer par l'un des plus marquants : Air.

Près de 30 ans après (l'album « Moon Safari » de Air étant sorti en 1998), le territoire de Versailles continue à être le berceau d'une « French Touch » qui s'exprime aussi bien à travers des artistes confirmés comme Alex Gopher, Etienne de Crécy ou le groupe Phénix, mais aussi via des talents en voie d'affirmation comme Saint Michel, Encore ! ou Housse de Racket.

Riches de cet héritage et de cette créativité, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, en partenariat avec la ville de Versailles, a initié le festival Electrochic : un évènement multi-sites dédié à la musique électronique. La 10ème édition aura lieu du 17 au 28 mars 2026.

Dans le cadre de ce festival, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pilote le festival et coordonne plusieurs actions, comme la communication et la billetterie.

Ainsi, la ville et Versailles Grand Parc se sont rapprochés pour la mise en place d'une billetterie numérique permettant de communiquer et de vendre des places pour le ciné-concert organisé par la ville de Versailles à l'UGC Cyrano le 26 mars 2026. Cet évènement s'inscrivant parfaitement dans le festival Electrochic porté par Versailles Grand Parc, la Ville profite de la billetterie en ligne mise en place pour le festival.

À ce titre, les usagers pourront acheter les places aux tarifs suivants :

- 12 € TTC pour le plein tarif,
- de 9 € TTC pour le tarif réduit moins de 26 ans et
- de 7 € TTC pour le tarif moins de 14 ans.

L'intégralité du montant des places vendues sera reversée à la Ville. Cette opération permet d'attirer plus de visiteurs dans ces évènements et de faire rayonner le festival.

Une convention fixe les modalités de la mise à disposition de cette billetterie entre la Ville et VGP.

DECIDE :

- 1) de créer les tarifs spécifiques pour le ciné-concert du 26 mars à l'UGC Cyrano organisé par la ville de Versailles dans le cadre du festival Electrochic 2026 :

- 12 € TTC pour le plein tarif,
 - de 9 € TTC pour le tarif réduit moins de 26 ans et
 - de 7 € TTC pour le tarif moins de 14 ans.
- 2) d'accorder le recours à la billetterie commune gérée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, incluant une gestion de fonds publics concernant la billetterie du ciné-concert se déroulant à l'UGC Cyrano uniquement pour la durée de la soirée par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, qui reversera l'intégralité de la recette à la Ville ;
 - 3) d'approuver la convention de mise à disposition d'une billetterie en ligne au bénéfice de la ville, à titre gracieux, par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,
 - 4) de signer la convention correspondante avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et tout document s'y rapportant.

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.